

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août à 20 heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 19 août 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Marie MAINGOT

Secrétaire de la séance: Thomas RAMBEAU

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2023.
- 2- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Enfouissement des réseaux bilan intermédiaire et financier.
- 4- Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention relative à l'aide financière accordée par le Département de la Charente-Maritime pour les travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans le bourg (rue du Grenadier, rue de la Casse aux Chevaux ...).
- 5- Présentation de devis concernant le branchement sur le réseau d'assainissement collectif de l'école.
- 6- Personnel communal : Création d'emplois permanents.
- 7- Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs.
- 8- Point sur les futurs travaux de la cuisine de la salle polyvalente.
- 9- Plantation haies programme 2023-2024.
- 10- Rentrée scolaire -subvention fournitures scolaires.
- 11- Mise en place du nouveau site internet communal.
- 12- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2023.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2023.

2- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée :

- par Maître Matthieu BOIZUMAULT, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A639 d'une superficie totale de 1438 m² et situé 9 route de la Mâcre à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces deux biens.

3- Enfouissement des réseaux bilan intermédiaire et financier. (Chiffres prévisionnels)

Dépenses : Travaux à réaliser

➤ Génie télécom	43 174,16	51 808,99
➤ Reprise éclairage	120 317,50	120 317,50
Montant total des travaux à réaliser	163 491,66 HT	172 126,49 TTC
Participation SDEER 50 % sur reprise éclairage	60 158,75	60 158,75
Montant restant à la charge de la commune	103 332,91 € HT	111 967,74 € TTC

Recettes : Aides financières accordées :

➤ Département sur le Génie télécom	23 314,00
➤ Etat (Fond vert sur le parc luminaire)	35 623,87
<hr/>	

58 937,87 €

Coût des travaux après déduction des aides

44 395,04 € HT

53 029,84 € TTC

Reprise de l'éclairage public : Remboursement sur 5 ans : 60 158,75 € HT - Annuité de 12 031,75€ à partir de 2024.

Génie télécom : Remboursement immédiat en 2024: 51 808,99 € TTC

4- Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention relative aux modalités de versement de la subvention pour les mises en souterrain des réseaux téléphoniques avec le Département de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission permanente du Département a décidé de nous accorder une subvention de 23 314 €, pour les mises en souterrain des réseaux de télécommunication (rues du Grenadier, de la Casse aux Chevaux, Pierre François Audry, chemin des Epinettes et route de Chambon), .

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui précise les modalités de versement de cette subvention et de nos engagements respectifs avec le Département de la Charente-Maritime.

5 - Branchement au réseau assainissement collectif de l'école maternelle - Choix du prestataire – Rapporteur Gérard ALAIRE

Le conseil municipal décide de choisir l'entreprise Jean-Yves GUINOUARD pour la réalisation du branchement sur le réseau d'assainissement collectif de l'école maternelle avec une seule pompe de relevage, pour un coût de 7 438,80 € TTC.

6- Recrutement agents contractuels - accroissement temporaire d'activité – Rapporteur Marie-Laure FELIX

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade suivant d'adjoint technique, dans les conditions fixées par l'article L.332-23 1° et/ou l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique.

7- Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs – Rapporteur Marie-Laure FELIX

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 29 août 2023 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Adjoints administratifs		
- adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Pourvu depuis le 15 juillet 2021 - Création par délibération du 8 juin 2021.
Adjoints techniques		
- adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Pourvu depuis le 1er avril 2019 - Création par délibération du 08/03/2019.
- adjoint technique territorial	1 poste à 35h	1 poste non pourvu depuis le 1er décembre 2022 - Création par délibération du 18/10/2007.
- adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h	Pourvu depuis le 1er septembre 2022 - Création par délibération le 10/05/2022.
Agents territoriaux		
- agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 poste à 35h	Pourvu depuis le 15 juillet 2021 - Création par délibération du 8 juin 2021.

8 - Travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente - Demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux "Travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente" intégrant le désamiantage pour un montant estimé à 28 009,23 € HT (33 184,41 € TTC), sollicite auprès du Département de la Charente-Maritime, une subvention pour la réalisation de ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département	40 %	11 203,70
- Fonds propres	60 %	16 805,53
TOTAL TTC		28 009,23

- dit que la délibération n° 2023_18 "Travaux de rénovation de la cuisine de la polyvalente - Demande de subvention auprès du Département" est abrogée.

9- Plantation haies programme 2023-2024. Rapporteur Dominique SOUCHET

Dans le cadre du programme EVA, la prochaine plantation se fera au chemin de la Sablière sur 800 m. La date de la plantation sera précisée ultérieurement.

10- Rentrée scolaire -subvention fournitures scolaires.

Le conseil municipal décide de porter le coût des fournitures scolaires à 60 € par enfants (actuellement à 50 €) sur le budget 2024 (soit une augmentation de 20%) et une augmentation complémentaire de 10% sur le budget 2025.

11- Mise en place du nouveau site internet communal.

Le site INTERNET communal sera mis en ligne d'ici la fin septembre.

12- Divers.

- ✓ Monsieur le Maire informe que la commune de Puyravault n'a pas bénéficié de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle après le séisme du 16 juin dernier. Une nouvelle commission interministérielle se réunira prochainement pour évoquer le cas d'autres communes qui en avait fait la demande.
- ✓ La bouquinerie a intégré le réseau des bibliothèques de la CDC Aunis Sud ce qui permettra d'avoir un accès aux collections (livres, documents...) des bibliothèques inscrites à ce réseau.
- ✓ La Communauté de Communes Aunis Sud avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine développe son service de Transport à la Demande pour répondre au mieux à une demande grandissante de besoins en termes de mobilité sur le territoire. A partir du 1er septembre 2023, le service passe de 3 à 8 fréquences de passages pour des déposes à Surgères et à Aigrefeuille d'Aunis. Des dépliants sont à disposition à la mairie.
- ✓ Les travaux d'assainissement collectif de la rue Bel Epi sont prévus 1^{er} trimestre 2024.
- ✓ Comme les années précédentes, le conseil municipal invite la population à se joindre à eux pour la grande opération « Nettoyage du cimetière » le 21 octobre prochain à 9h30. Il faudra apporter votre matériel (binettes, gants ...).
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 04 octobre 2024 à 20h.

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 30 août 2023

Le Maire,
Raymond DESILLE

